

1 - Présentation des documents (question 1)

Après une longue traversée du désert (1946-1958), **le général de Gaulle**, l'homme de l'appel du 18 juin 1940, **revient au pouvoir le 1^{er} juin 1958**. Investi par l'Assemblée, il annonce son programme de gouvernement : mettre fin à la guerre d'Algérie et donner à la France de nouvelles institutions. Pour ce faire, il reçoit les pleins pouvoirs de l'Assemblée nationale et charge Michel Debré, garde des Sceaux, d'élaborer un projet constitutionnel. Celui-ci est adopté par le gouvernement, puis de Gaulle le présente symboliquement au pays dans un discours solennel place de la République, le 4 septembre 1958. Le document 1 est un extrait de ce discours, reproduit dans l'ouvrage du Général. : *Discours et messages*.

Le référendum constitutionnel du 28 septembre 1958 fonde la V^e République : le vote est massif et la nouvelle Constitution est adoptée par plus de 70 % des suffrages exprimés. **Quelle est la nature du nouveau régime ? Un régime parlementaire ? Un régime présidentiel ?** En fait, la pratique gaullienne des institutions va dans le sens du renforcement de l'aspect présidentiel du régime et la mise à l'écart du Parlement, favorisant la montée des oppositions, est à l'origine de la crise politique

de 1962. Dans un extrait des *Mémoires d'espoir*, rédigés après sa démission du pouvoir en 1969, de Gaulle précise sa vision de la crise politique de 1962 (doc. 2). La Constitution a résisté à la « tempête politique » de 1962, comme elle résistera à d'autres épreuves.

En 1981, François Mitterrand, Premier secrétaire du Parti socialiste fondé en 1971 à Épinay-sur-Seine, **est élu président de la République**. Adversaire de la Constitution en 1958, adversaire résolu de de Gaulle dont il dénonce le « coup d'État permanent », il applique à la lettre la Constitution, s'appuyant sur une large majorité parlementaire. Mais **en 1986**, dans un contexte de difficultés politiques et économiques, les élections législatives donnent à l'Assemblée une majorité de droite. Le lendemain des élections, dans une allocution télévisée, le chef de l'État annonce une situation inédite : la « **cohabitation** » entre un président de gauche et un gouvernement de droite (doc. 3).

Ainsi, les trois documents proposés permettent d'appréhender les grandes caractéristiques du régime fondé par la Constitution de la V^e République. Ils donnent aussi, à travers deux exemples de la pratique même de ces institutions, des preuves de sa solidité.

2 - L'organisation des pouvoirs sous la V^e République (question 2)

En 1958, la réforme de la Constitution a pour objectif la restauration de l'autorité de l'État, la fin de l'instabilité ministérielle. Elle s'inspire des vues exprimées par le général de Gaulle lors du discours de Bayeux en 1946 où, recherchant l'efficacité et la stabilité, il prône un exécutif fort, indépendant du pouvoir législatif. Le document 1, qui présente les grandes lignes de la Constitution de 1958, reprend les grands principes du discours de Bayeux pour ce qui concerne la répartition des pouvoirs, le mode de désignation des gouvernants et les rapports entre pouvoirs exécutif et législatif.

La V^e République est caractérisée par la prééminence du président de la République dans un pouvoir exécutif bicéphale. Le chef de l'État est « l'arbitre national », au-dessus des partis politiques, qui est « chargé d'assurer le fonctionnement régulier des institutions ». Son mode de désignation est précisé : le président est élu « par des citoyens qui détiennent un mandat public ». En effet, en 1958, le président de la République est élu par un collège d'environ 80 000 grands électeurs, un collège donc plus large que le Parlement.

Les pouvoirs propres du président sont d'une extrême importance. Il nomme le Premier ministre qui dirige l'action du gouvernement, il peut